

Communiqué de presse

Les femmes catholiques appellent le Saint-Siège à rejoindre le Conseil de l'Europe

« Notre foi catholique ne peut être considérée comme distincte de notre engagement en faveur des droits de l'homme ! »

Rome, Vaduz, Munich, Milan, Cologne, Lyon, Londres, Zagreb, Madrid, Barcelone, Innsbruck, Dublin, Lucerne 10.12.2021

Dans une déclaration commune, d'influents organisations catholiques de défense des droits des femmes appellent le Saint-Siège à rejoindre le Conseil de l'Europe et à signer la Convention européenne des Droits de l'Homme. L'occasion est la Journée internationale des Droits de l'Homme, qui est célébrée le 10.12.2021. Parmi les signataires figurent Ordensfrauen für Menschenwürde (Allemagne), Donne per la Chiesa (Italie), Maria 2.0 (Allemagne), Voices of Faith (Rome/Liechtenstein), Comité de la Jupe (France), Catholic Women Speak (Royaume-Uni), In Bona Fide (Croatie) la Revuelta de Mujeres (Espagne), Alcem La Veu (Espagne), We are Church (Irlande), Wir sind Kirche (Allemagne & Autriche), SKF Ligue suisse des femmes catholiques (Suisse) : **« Pendant des années, le Saint-Siège a agi comme un État à part entière. Cela donne lieu à des droits, mais aussi à des devoirs »**, ont déclaré les signataires.

Le traité du Latran entre le Saint-Siège et l'Italie a plus de quatre-vingt-dix ans. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) existe depuis plus de soixante ans.

Le 12 octobre 2021, la Cour européenne des Droits de l'Homme a publié ses conclusions sur le tout premier tribunal impliquant le Saint-Siège¹. Dans cet arrêt, la Cour européenne des Droits de l'Homme rappelle que le Saint-Siège avait déjà conclu des traités avec des États tiers ainsi que des accords internationaux. La Cour en conclut que le Saint-Siège a des caractéristiques étatiques. En d'autres termes, il qualifie en principe le Saint-Siège d'État à part entière. Ce n'est pas surprenant, puisque le Saint-Siège agit comme un État à part entière vis-à-vis des États et aussi, par exemple, aux Nations Unies.

Les femmes catholiques soulèvent alors la question : « Si le Saint-Siège est considéré comme un État, pourquoi n'est-il pas membre du Conseil de l'Europe ? »

Le Conseil de l'Europe est la plus ancienne organisation internationale d'Europe. Elle est considérée comme la voix de la conscience démocratique en Europe. Elle est *la défenseuse* des Droits de l'Homme et compte à ce jour 47 pays membres.

Cette reconnaissance de l'importance du Conseil de l'Europe dans la défense des Droits de l'Homme nous amène à nous demander pourquoi le Saint-Siège ne cherche

pas à devenir membre du Conseil de l'Europe. Les critères de l'arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme indiquent clairement qu'elle fonctionne déjà et qu'elle est reconnue en tant qu'État dans de nombreux contextes, alors pourquoi pas en tant que membre du Conseil de l'Europe ?

En tant qu'observateur permanent, le Saint-Siège a déjà ratifié divers accords du Conseil de l'Europeⁱⁱ.

Les Droits de l'Homme ne sont pas seulement importants pour le Conseil de l'Europe, mais aussi pour le Saint-Siège. On le souligne encore et encore. Par exemple, le pape François a dit : *[...] lorsque le Seigneur Jésus-Christ a guéri les lépreux, donné la vue aux aveugles, s'est associé à des publicains, a épargné la vie de la femme adultère et nous a invités à soigner le voyageur blessé, il a lui-même fait comprendre que chaque être humain mérite respect et considération, indépendamment de son état physique, mental et social. D'un point de vue chrétien, il existe donc une relation significative entre le message évangélique et la reconnaissance des Droits de l'Homme conformément à l'esprit des auteurs de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme*ⁱⁱⁱ.

Dans un discours au Conseil de l'Europe à Strasbourg en novembre 2014, le Pape François a observé que *la voie choisie par le Conseil de l'Europe est avant tout celle de la promotion des Droits de l'Homme, ainsi que de la croissance de la démocratie et de l'Etat de droit. Il s'agit d'une entreprise particulièrement précieuse, avec des implications éthiques et sociales importantes, car le développement de nos sociétés et leur coexistence pacifique future dépendent d'une compréhension correcte de ces termes et d'une réflexion constante sur eux. Cette réflexion est l'une des grandes contributions que l'Europe a offertes, et continue d'offrir au monde entier*^{iv}.

Les femmes catholiques signataires de cette proposition font le constat suivant : « Comme nous le savons tous ; la famille européenne n'est pas encore complète au Conseil de l'Europe. Une adhésion rapide de la Biélorussie peut être exclue pour le moment. Cependant, en reconnaissant le statut étatique du Saint-Siège, l'arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme ouvre une porte au Saint-Siège. L'adhésion du Saint-Siège au Conseil de l'Europe serait un pas de plus vers l'union de toute la famille européenne par le Conseil de l'Europe. En tant que femmes catholiques, nous appelons à la validation et à la mise en œuvre complètes des Droits de l'Homme dans nos propres institutions religieuses ainsi que dans la société en général. Notre foi catholique ne peut être considérée comme distincte de notre engagement en faveur des Droits de l'Homme ! C'est pourquoi nous plaidons pour l'adhésion rapide du Saint-Siège au Conseil de l'Europe ! »

<https://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-212635>.

* Le Saint-Siège a ratifié 6 Le Conseil de l'Europe [Conventions](#), parmi lesquels la Convention culturelle européenne (en 1962), la Convention européenne sur la reconnaissance académique des diplômes universitaires (en 1979), la Convention européenne sur Transfrontaliers Télévision (en 1993), la Convention européenne révisée sur la protection du patrimoine archéologique (en 1999), la Convention sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur dans la Région européenne (en 2001) et le Protocole portant amendement de la Convention européenne sur l'enseignement supérieur Transfrontaliers Télévision (en 2000). Voir ici : <https://rm.coe.int/090000168071dd55>

* Discours à la réception du Nouvel An 2018 pour le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège : https://www.vatican.va/content/francesco/de/speeches/2018/january/documents/papa-francesco_20180108_corpo-diplomatico.html

* Pape François, Discours au Conseil de l'Europe, mardi 25 novembre 2014 : https://www.vatican.va/content/francesco/en/speeches/2014/november/documents/papa-francesco_20141125_strasburgo-consiglio-europa.html



SKF Schweizerischer Katholischer Frauenbund

Pour les demandes des médias, veuillez-vous adresser à

Italie : Plazzarini76@gmail.com

Allemagne et Autriche : mariamesrian@web.de

France : annesoupa@gmail.com

Grande-Bretagne et Irlande : Tina@tinabeattie.com

Espagne : teresa.casillas.fiori@gmail.com

Croatie : lanabobic@gmail.com

Suisse et Liechtenstein : Simone.Curau@frauenbund.ch